



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le
Nombre de conseillers :

En exer ID : 033-213302615-20240123-2024_01_03_01-DE

S²LO

Présents : 12

Votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024_01_03

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 12 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 6 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BRINGART Christophe, Adjoint au Maire, Mme MATHIEU Julie, Adjoint au Maire, Mme PIARDET Corinne, Mr DELAIRE Claude, Mr MAMERT Jean-Michel, Mr PIARDET René, Mr BOUDOT Vincent, Mr VILAIN Paul, Mr LAGARDE Dominique, Mr GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie.

Absente : Mme BOUCHE Coralie

Absents excusés :

Exclus :

Procuration : Mme BITARD Céline, 1^{er} adjoint au Maire (pouvoir à Mme BRETON Dorothée).

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Objet : D E T R : Aménagement de Bourg (place de la mairie : place de la République)

Madame le Maire explique que dans le cadre de la DETR de 2024, il a possibilité de demander une subvention auprès des services de l'Etat, et les opérations qui sont éligibles sont les travaux d'aménagement de bourg (travaux, y compris aménagement voirie dans la limite de 10 % du montant de la dépense voirie, y compris mobilier urbain fixe, aménagements pour modes de déplacement doux tels que les pistes cyclables, hors enfouissement de lignes, hors assainissement) ou des aménagements de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de la place de la République.

- Montant des travaux : 660 660 € HT
- Honoraires : 132 132.00 € HT
- Montant total : 792 792.00 € HT

La demande de subvention est de 30 %, mais plafonnée à 500 000 €, soit 150 000 €
Soit à la charge de la commune : 801 350.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par huit voix pour et cinq abstentions :

- charge Madame le Maire à présenter le dossier D.E.T.R 2024 auprès des services de l'Etat, pour une demande de subvention de 150 000 € (30 % du montant HT, mais plafonnée à 500 000 €)
- précise que les travaux seront inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif de 2024.
- accepte d'assurer le financement complémentaire par autofinancement, ou l'emprunt.

Adopté :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 5

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 12 janvier 2024,

Le Maire, Dorothée BRETON

